

FIQH



منهج السالكين

MANHAJ AS-SALIKIN

RETRANSCRIPTION DES COURS DISPENSÉS PAR BOUZIANE ABOU SOUHAIL
(حفظه الله) DIPLÔMÉ DE L'INSTITUT DE LA MOSQUÉE PROPHÉTIQUE

COURS 14



scienceprofitable

Ceux qui sont dispensés de la prière en groupe / la prière du voyageur

 <https://youtu.be/bVo79E-vQRU?feature=shared>

Comme à notre habitude, samedi soir c'est le cours de jurisprudence, en l'occurrence l'explication de Minhaj As-Salikin de shaykh 'Abd Ar-Rahman As-Sa'di رحمه الله.

Ce chapitre-là va concerner la prière de ceux qui ont une situation spécifique qui va les dispenser de faire la prière en groupe ou la prière du vendredi.

Il y a trois cas, dont nous allons parler aujourd'hui :

1. Le cas du malade ;
2. Le cas du voyageur, que nous allons détailler longuement ;
3. Le cas de la peur (la prière de la peur).

Ce sont trois cas spécifiques qui ont été évoqués par shaykh As-Sa'di. Il y a d'autres cas qu'il n'a pas cités et que nous pourrions mentionner, tels que les pluies diluviennes, les fortes tempêtes de neige, les forts vents, qui peuvent t'empêcher d'aller à la mosquée et ce sont donc des cas où tu peux être dispensé de la prière en groupe.

Chapitre sur la prière de ahl al-a'dhar. Ahl Al-A'dhar, ici, sont les gens qui ont une dispense. Cela concerne les hommes pubères, doués de raison, musulmans, qui à la base font la prière en groupe à la mosquée.

Et ça concerne également les gens pour qui la prière du vendredi est obligatoire.

Ces trois types de personnes, dans ces trois situations-là, sont dispensés de la prière en groupe et de la prière du vendredi.

I. Le malade

Le malade est dispensé de la prière en groupe. Mais ce n'est pas n'importe quel malade. C'est vraiment le malade qui rencontre une difficulté intense

à, par exemple, venir à la mosquée ou prier debout. Celui-ci est dispensé de venir prier à la mosquée.

La preuve de cela est le verset 233 de sourate Al-Baqarah :

لَا تُكَلِّفُ نَفْسٌ إِلَّا وُسْعَهَا

C'est-à-dire qu'Allah ne peut donner à une âme plus que ce qu'elle ne peut supporter. Il n'incombe à aucune âme de supporter plus que ce qu'Allah lui a donné.

Allah dit aussi, dans le verset 78 de sourate Al-Hajj :

وَمَا جَعَلَ عَلَيْكُمْ فِي الدِّينِ مِنْ حَرَجٍ

Allah ne nous a pas prescrit dans la religion une quelconque gêne. C'est-à-dire que la religion est facilitée, elle n'est pas difficulté.

Et ces trois cas de figure-là, la prière de la peur, du voyageur, et du malade, nous allons voir que le Prophète ﷺ les a effectués en groupe.

Hadith de 'Imran Ibn Husayn qui dit que le Prophète ﷺ a dit :

« Prie debout. Si tu ne peux pas, alors assis. Si tu ne peux pas, alors sur le côté. »

Hadith rapporté dans Sahih Al-Boukhari

Ce hadith est la preuve que si le malade ne peut pas prier debout, alors il prie assis et s'il ne peut pas prier assis, il prie allonger.

Cela prouve également qu'Allah nous a allégé et facilité la religion. Si tu n'as pas toute ta santé, tu n'as pas tes capacités physiques, et tu ne peux pas prier normalement, alors Allah t'a facilité. Si tu ne peux pas prier debout pour une quelconque raison, alors tu pries assis.

Les gens qui viennent à la mosquée et prient, par exemple, sur une chaise, ceci est une autre situation. Pour l'instant on parle des gens qui sont exemptés de la prière en groupe et de la prière du vendredi (ahl al-a'dhar).

Le malade qui ne peut pas se tenir debout mais peut quand même s'asseoir et venir à la mosquée, qu'il le fasse.

Cela est toujours mieux pour lui, il a la récompense de 27 degrés, chaque pas qu'il effectue a une bonne action, Allah lui efface un péché et l'élève en degré dans le Paradis.

Ici on parle de quelqu'un qui est malade, qui ne peut pas bouger de chez lui. Il n'y a aucun doute que lui est exempté de la prière en groupe et de la prière du vendredi.

Ensuite le shaykh As-Sa'di dit : S'il lui est pénible de prier chaque prière à son temps à cause d'une très lourde maladie, alors il peut regrouper les prières.

Donc le malade qui est vraiment dans une situation extrême, qui a beaucoup de difficulté à prier à l'heure, la législation lui a facilité et il peut regrouper adh-dhuhr avec al-'asr, et al-maghrib avec al-'isha.

Ceci est l'avis des malikites, des hanbalites, et de beaucoup de savants shafi'ites. La preuve de cela est le hadith d'Ibn 'Abbas ci-dessous.

Hadith d'Ibn 'Abbas qui dit :

Le Prophète ﷺ a regroupé entre al-dhuhr et al-'asr, al-maghrib et al-'isha, à Médine, sans peur et sans pluie.

On a questionné Ibn 'Abbas : « qu'a voulu signifier le Prophète par cela (le fait de regrouper ces prières sans qu'il n'y ait un empêchement de la pluie ou de la peur) ? »

Il a dit : « pour faciliter à sa communauté. »

Hadith rapporté par Muslim

C'est-à-dire que le Prophète ﷺ a regroupé ces quatre prières-là, soit au temps du dhuhr soit au temps du 'asr, soit au temps du maghrib soit au temps du 'isha, sans qu'il n'y ait de peur ni de pluie.

Nous verrons que la prière de la peur était souvent faite en cas de conflits armés, de batailles, etc. Nous verrons également qu'on peut l'étendre à d'autres situations de peur, et non uniquement pendant un conflit.

Également, les hanbalites disent que tu peux regrouper tes prières sans être en voyage, lorsque tu es résident, s'il y a une difficulté suprême à faire les prières. Et ceci est l'avis de l'imam Ahmad.

Par exemple : il y a une très forte tempête de neige, des vents très violents, des pluies diluviennes, et tu ne peux pas sortir de chez toi pour te rendre à la mosquée. Alors là les savants disent que tu peux regrouper, et c'est l'avis des hanbalites. Tu peux regrouper adh-dhuhr avec al-'asr, et al-maghrib avec al-'isha.

Revenons à la situation du malade. Lorsque la personne ne peut pas se mettre debout, elle se met assise sur le postérieur et met ses pieds en avant, jambes ouvertes, comme si elle s'asseyait devant un prof de Coran pour réciter, par exemple. Elle ne s'assoit pas sur ses pieds comme elle le fait pendant le tashahhud. C'est comme ça que le Prophète ﷺ s'est assis lorsqu'il était malade et ne pouvait pas se tenir debout, c'est plus reposant et plus confortable pour la personne car elle est malade et a une difficulté à se mettre debout, et elle aura plus de concentration dans sa prière. Cela a été mentionné dans un hadith rapporté par An-Nasa'i d'après 'Aishah.

Maintenant si la personne ne peut pas se mettre assise, elle se met sur le côté. Il y a des savants qui disent qu'elle se met soit sur le côté droit, soit sur le côté gauche, car ce hadith-là ne spécifie pas de côté en particulier.

Mais il y a un hadith de 'Aishah dans lequel elle a rapporté que le Prophète ﷺ, tout ce qu'il faisait avec la droite lui plaisait. Les savants ont donc déduit qu'il est préférable de s'orienter sur le côté droit lorsque tu es malade, et tu fais ta prière.

Donc lorsque tu es allongé sur ton lit, ton corps doit être en direction de la qiblah, à condition que tu puisses te mettre sur le côté.

II. 6 situations concernant le malade

Tu es malade, mais tu arrives à te tenir debout avec difficulté. Par exemple, tu peux te tenir sur une canne ou poser ta main sur un mur, à condition

que ça ne soit pas douloureux pour toi. Si tu n'y arrives pas, tu te mets assis sur une chaise.

Takbirat al-ihram est un pilier que tu dois faire en étant debout. Et la station debout avec la capacité est également un pilier.

Ainsi, tu dois faire takbirat al-ihram debout si vraiment tu arrives à te mettre debout. Il y a des gens qui viennent à la mosquée en marchant et dès qu'ils entrent dans la mosquée ils mettent une chaise et s'assoient directement alors qu'ils ont la capacité d'être debout.

Si tu ne peux pas rester debout longtemps à cause de problèmes de dos par exemple, fais au moins takbirat al-ihram debout car la position debout dans takbirat al-ihram est une condition dans le pilier.

Donc toujours le faire debout, à moins que vraiment tu ne puisses pas du tout marcher, tu es sur une chaise roulante, là tu pries assis.

Allah dit :

فَاتَّقُوا اللَّهَ مَا اسْتَطَعْتُمْ

C'est-à-dire : craignez Allah dans la mesure de vos capacités.

Hadith de Abu Hurayrah qui rapporte que le Prophète a dit :

« Ce que je vous ai interdit, éloignez-vous-en. Et ce que je vous ai ordonné, faites-le selon vos capacités. [...] »

Hadith rapporté par Al-Bukhari et Muslim

Dans l'explication de ce hadith nous avons vu que les ordres sont conditionnés par la capacité, et les interdictions ne sont pas conditionnées, elles doivent être délaissées formellement.

Par exemple la femme enceinte qui ne peut pas jeûner, elle mange, le voyageur qui ne peut pas jeûner, il peut manger, la personne qui n'a pas les capacités pour sortir la zakat, elle ne la sort pas, la personne qui n'a pas les capacités physiques et financières pour faire le pèlerinage, elle ne le fait

pas. Allah ne nous a pas donné une charge plus lourde que ce qu'on peut supporter. Il nous a facilité cette religion et ne nous l'a pas rendue difficile.

Si tu n'arrives à te mettre ni debout, ni assis, ni sur ton côté droit, tu te mets sur ton dos, et tes jambes doivent être en direction de la qiblah.

Tu pries de cette façon si, par exemple, tu as mal au côté droit, ou tu es blessé à l'épaule, et tu ne peux pas te mettre sur le côté droit, tu ne peux que t'allonger sur ton dos.

La personne qui est paralysée et ne peut même pas prier allongée incline simplement sa tête. Elle met sa tête en direction de la qiblah et prie seulement avec sa tête. Elle baisse un peu la tête pour l'inclinaison, puis relève la tête, ensuite elle baisse un peu plus la tête pour la prosternation, jusqu'à terminer sa prière.

La personne qui est complètement paralysée de sorte à ne même pas pouvoir bouger sa tête ni parler, prie en bougeant ses paupières. Elle baisse un peu ses paupières pour l'inclinaison, puis elle les relève, ensuite elle baisse un peu plus ses paupières pour la prosternation, et ainsi de suite.

La personne qui ne peut même pas baisser ses paupières.

Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah a choisi un avis qui dit que dans cette situation-là, la prière n'est plus obligatoire pour elle.

L'imam Ahmad a le même avis. Mais ce n'est pas l'avis le plus juste, il y a des savants qui l'ont contredit.

L'avis le plus juste - et c'est celui qu'a rapporté shaykh Ibn Al-'Uthaymin - est que si tu ne peux pas bouger, tu ne fais pas les gestes, mais tu dois prononcer les mots. Tu récites Al-Fatihah, tu dis Allâhu akbar, Subhâna rabbiya-l-'adhîm, Sami'a-Llâhu liman hamidah, subhâna rabbiya-l-a'lâ, avec ta langue.

Si tu ne peux pas parler et que tu es paralysé, donc la situation la plus extrême, alors tu pries avec le cœur.

Tu mets l'intention et tu lis Al-Fatihah avec ton cœur. Tu mets l'intention et tu fais l'inclinaison avec ton cœur, le relèvement de l'inclinaison avec ton cœur, la prosternation avec ton cœur, jusqu'à terminer la prière.

Ceci car à partir du moment où - comme nous l'avons vu dans les conditions de la prière - l'homme a toutes ses facultés mentales, c'est-à-dire qu'il n'est pas dans un coma profond, il n'est pas fou, il n'a pas l'Alzheimer, etc. mais il n'a pas ses facultés motrices, la prière reste obligatoire pour lui et il la fait dans la pire des situations, c'est-à-dire qu'avec son cœur.

Et c'est la même chose pour les ablutions. Si tu ne peux pas les faire, tu fais at-tayammum. Si tu ne peux pas faire at-tayammum, tu fais avec l'intention du cœur (pour les personnes qui sont complètement paralysées).

Pour dire que même dans cette situation-là tu ne dois pas délaissé la prière.

III. La prière du voyageur

Le malade regroupe les prières mais ne les raccourcit pas.

Le voyageur raccourcit les prières et ne peut les regrouper que pendant le voyage.

Les savants (notamment les hanbalites) disent qu'il y a quatre conditions pour que tu puisses raccourcir la prière lors du voyage :

1. Première condition :

Que le voyage soit long. Chez les hanbalites la longueur du voyage est d'un peu plus de 82 km. Certains disent 86, d'autres disent 82. En tout cas, c'est au-dessus de 82 km.

Hadith d' Ibn 'Abbas qui rapporte que le Prophète aurait dit :

« Ô gens de la Mecque, ne raccourcissez pas les prières en-dessous de quatre burud (un peu plus de 82 km) entre la Mecque et 'Usfan. »

Hadith rendu faible par certains et rendu authentique par d'autres

Vous allez voir qu'il y a beaucoup d'avis concernant le voyage : l'histoire des quatre jours, des 21 prières, des 80 km et au-dessus. Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah est d'avis qu'il n'y a pas de distance précise concernant le fait de

raccourcir les prières lors du voyage, et tu peux faire un voyage court comme un voyage long, cela revient au 'urf, car Allah n'a pas délimité le voyage dans le verset du Coran, et Il n'a pas délimité le nombre de jours dans la Sunnah.

Al-'urf sont les coutumes de chaque peuple. Parce-que d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, d'un continent à l'autre, chacun n'a pas la même notion du voyage. Peut-être que dans le désert, 40 km à dos de chameau est un voyage. Si tu prends ta voiture et que tu roules une heure, dans certains pays ils vont dire que ce n'est pas un voyage.

D'autres, si tu prends l'avion de Paris à Lyon, tu en as pour une heure, vont dire que ce n'est pas un voyage. Il n'y a pas eu de fatigue, de mashaqqah. Donc cela revient aux coutumes de chacun, et de chaque pays et de chaque continent.

Ceci est l'avis de shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah. Mais nous allons voir qu'il y a d'autres avis, même chez l'imam Ahmad.

Parce-que le voyage a été cité dans les ahadith et dans le Coran de façon absolue. Il n'a pas été délimité, ni par le temps, ni par la distance.

2. Deuxième condition :

Que le voyage soit permis. Car il y a des savants qui disent que si le voyage est interdit, tu ne dois pas raccourcir les prières.

IV. Les types de voyage

Les types de voyage sont au nombre de cinq :

- 1) Le voyage obligatoire : tel que le voyage pour accomplir la 'omra et le pèlerinage (hajj).
- 2) Le voyage recommandé : par exemple pour aller visiter ta famille.
- 3) Le voyage permis : aller dans un pays pour faire du tourisme, du commerce, ou autre.
- 4) Le voyage détestable.

- 5) Le voyage interdit : le voyage dans lequel tu vas commettre des interdits. Par exemple, tu voyages dans un pays pour faire la fornication, pour aller consommer de l'alcool, pour aller jouer aux jeux de hasard, donc tu vas pour commettre des grands péchés.

Ainsi, certains savants disent que comme raccourcir la prière est une facilité qu'Allah a donné, et que toi tu voyages pour commettre des interdits, tu utilises une facilité pour commettre des interdits, alors nous ne devons pas te faciliter ce voyage avec des choses facilitées dans l'Islam. Ceci est l'avis de certains savants.

Mais Abu Hanifah, shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah, et beaucoup de savants disent que ce n'est pas une condition que le voyage soit permis pour raccourcir les prières.

C'est-à-dire que même si tu voyages pour aller commettre des actes répréhensibles, interdits, tu peux raccourcir, car quand le Prophète ﷺ a parlé du voyage, à aucun moment il n'a parlé de voyage interdit ou permis.

Il n'a pas spécifié que pour tel voyage on raccourcit, et pour tel autre voyage interdit on ne raccourcit pas.

V. Le raccourcissement des prières en voyage

3. Troisième condition :

Tu dois t'éloigner des habitations.

À Paris c'est difficile, parce-que si tu quittes Paris de n'importe quel arrondissement ou département, dans la petite et la grande couronne il y a des habitations tout le temps. Donc tu dois attendre de sortir de la grande couronne et entrer dans la campagne. Dès que tu es dans la campagne, tu ne vois plus les habitations, là tu commences à raccourcir. Ainsi, pour les grandes capitales il faut attendre de sortir.

Si tu habites dans une petite ville, dès que tu sors de la ville c'est la campagne, tu commences à raccourcir et regrouper les prières.

Il y a des savants qui disent que si tu prends l'avion, à partir du moment où tu arrives à l'aéroport tu es considéré comme voyageur et tu peux déjà raccourcir et regrouper les prières, même dans l'aéroport.

Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah voit que tout ce qui s'appelle "voyage" dans la coutume des gens, qu'il soit long ou court (par sa durée), délimité par une distance ou non, que sa distance soit courte ou longue, qu'il soit permis ou interdit, et bien il voit que ceci est un voyage. Ça revient aux coutumes des gens (al-'urf).

Peut-être qu'en Chine, voyager, pour eux, c'est quatre heures en train, une journée en voiture. En France peut-être que si tu prends ta voiture et que tu roules 1h30, tu es en voyage.

Également, un autre point qui est important : c'est le fait de faire les prières en quatre rak'at quand tu es en voyage. Les savants disent qu'il est détestable de faire cela car la base pendant le voyage est que tu dois raccourcir les prières. C'est une permission qu'Allah nous a donné, une aumône. Le Prophète ﷺ a dit d'accepter d'Allah cette aumône.

Celui qui ne raccourcit pas a contredit la Sunnah du Prophète ﷺ car dans tous ses voyages, le Prophète ﷺ a raccourci. Et les compagnons ont dit qu'ils ne connaissaient aucun des voyages du Prophète ﷺ, pendant toutes les expéditions qu'il a faites, où il n'a pas raccourci ses prières. Donc tu dois raccourcir tes prières pendant que tu es en voyage.

Concernant le temps pendant lequel on doit raccourcir les prières, il y a plusieurs avis. Le plus communément répandu dans les trois écoles est que celui qui fait l'intention de rester plus de quatre jours dans une ville, un pays, une région, alors il ne doit plus raccourcir. C'est l'équivalent d'au-dessus de 20 prières. À la 21ème prière, tu arrêtes de raccourcir.

Par exemple : quand tu viens en 'omra, tu sais que tu restes plus de quatre jours. Là, tu raccourcis tes prières les quatre premiers jours seulement (le jour de ton voyage inclus), à condition que tu pries seul à l'hôtel. Car si tu pries avec l'imam, tu ne dois pas raccourcir ta prière, mais tu dois prier avec lui. L'imam a été fait pour que tu le suives. S'il prie le dhuhr en quatre rak'at, tu dois prier quatre, pareil pour les autres prières.

Mais si tu t'es endormi et que tu as loupé une prière à la mosquée, là tu pries à l'hôtel et tu raccourcis (les quatre premiers jours seulement, et le jour de ton voyage inclus). Passés ces quatre jours, arrivé à la 21ème prière, tu ne dois plus raccourcir.

La preuve de cela est un hadith du Prophète ﷺ du seul pèlerinage qu'il a effectué, le pèlerinage d'adieu la dixième année de l'hégire. Il est arrivé le dimanche 4 de Dhul Hijjah. Donc il est resté dimanche, lundi, mardi, mercredi, et jeudi matin il a prié le fajr et est parti à Mina.

Le Prophète ﷺ a raccourci ces prières-là, puis il est parti à Mina. Ainsi, il est resté quatre jours à la Mecque pendant lesquels il raccourcissait la prière, car lorsqu'il est parti au pèlerinage il savait qu'il allait rester plus de quatre jours.

La divergence se trouve avec ceux qui utilisent le hadith dans lequel le Prophète ﷺ est parti à Tabuk, où il a raccourci la prière pendant 10 jours. Et lors de la conquête de la Mecque il a raccourci pendant 19 jours. Donc certains utilisent cela pour dire qu'on peut raccourcir plus de quatre jours.

Mais les savants ont répliqué à ceux qui disent qu'on peut raccourcir plus de quatre jours en disant que lorsque le Prophète ﷺ est parti à Tabuk, il ne savait pas combien de temps il allait rester. Il n'avait pas l'intention de rester 10 jours, il était occupé par le combat contre les polythéistes.

Pour la conquête de la Mecque, les savants donnent la même raison. Le Prophète ﷺ était occupé par l'ouverture de la Mecque, il ne savait pas combien de temps il allait rester dans cette ville.

Alors que pour le voyage du pèlerinage d'adieu, il savait combien de temps il allait rester. Donc il a raccourci pendant quatre jours, ensuite il est parti à Mina.

Également, il y a un avis des hanbalites qui dit que si tu as l'intention de rester plus de quatre jours dans un pays, une ville, une contrée, alors tu ne raccourcis pas. Les shafi'ites ont exactement le même avis.

Les hanafites, eux, disent que si tu as l'intention de rester plus de 15 jours, tu ne raccourcis pas. Mais cet avis est minoritaire.

Cette question est délicate car il y a plus de 20 paroles des gens de science concernant la prière du voyageur.

Mais pour faire simple, et c'est l'avis des hanbalites, de l'imam Ahmad, et des shafi'ites, tu arrêtes de raccourcir au-dessus de quatre jours (c'est-à-dire arrivé à la 21ème prière).

Et la distance pour pouvoir raccourcir est au-dessus de 82 km.

VI. Le regroupement des prières

Le raccourcissement et le regroupement des prières sont deux choses distinctes. L'un n'est pas systématiquement avec l'autre.

En voyages, tu regroups le dhuhr avec le 'asr, soit au temps du dhuhr soit au temps du 'asr, et tu regroups le maghrib avec le 'isha, soit au temps du maghrib soit au temps du 'isha.

Il y a des savants qui disent que le regroupement se fait uniquement pendant le voyage.

Par exemple : tu pars de Paris et tu vas à Lyon. Dès que tu sors de Paris, tu commences à raccourcir et regrouper tes prières. Tu fais le dhuhr avec le 'asr. Arrivé au maghrib et au 'isha, tu raccourcis et tu regroupes également. Puis tu es arrivé à Lyon. Tu as décidé de rester quatre jours. Donc là tu vas pouvoir raccourcir tes prières, car tu es dispensé de la prière à la mosquée, bien qu'il soit mieux de la faire à la mosquée car tu as la récompense. Mais si tu n'y vas pas parce-que tu es voyageur, tu n'as pas de péché pour cela. Par conséquent tu peux prier chez toi, et tu raccourcis tes prières. Mais tu ne les regroups pas. Tu fais le regroupement uniquement pendant le voyage.

Autre exemple : tu pars de Paris vers la Mecque en 'omra. Pendant le voyage, tu es à l'aéroport ou dans l'avion, tu peux regrouper. À Roissy, jusqu'à ce que tu arrives à Djeddah, tu peux regrouper les prières. Mais une fois arrivé en Arabie Saoudite, l'avis majoritaire dit que tu ne regroups plus les prières. Tu les raccourcis sans les regrouper.

Hadith d'Ibn 'Umar :

« Le Prophète ﷺ regroupait entre le maghrib et le 'isha lorsqu'il était en voyage. »

Hadith rapporté par Al-Bukhari et Muslim

Il faut bien distinguer le mot « voyage », et lorsque tu arrives à destination et que tu es encore en voyage.

Par exemple : tu fais un voyage de quatre heures et tu restes trois jours dans une ville. Tu es voyageur, oui, mais tu n'es plus en train d'effectuer le voyage, tu es arrivé au point B. Donc tu raccourcis mais tu ne regroupes plus.

Il existe un deuxième avis qui dit qu'il est permis au voyageur, qu'il soit arrivé à destination ou pendant son voyage, de raccourcir et de regrouper les prières.

La preuve de cela est que lors de la bataille de Tabuk, le Prophète ﷺ a regroupé les prières alors qu'il était à Tabuk.

Et ceci est un hadith rapporté par Ahmad, Abu Dawud et An-Nasa'i, dont l'imam Ibn 'Abdil Barr Al-Qurtubi Al-Maliki a dit que c'était un hadith authentique.

Ils s'appuient aussi sur un hadith qui est plus général :

Hadith d'Ibn 'Abbas qui dit :

« Le Prophète ﷺ a regroupé entre al-dhuhr et al-'asr, al-maghrib et al-'isha, à Médine, sans peur et sans pluie. »

Hadith rapporté par Muslim

Mais ce n'est pas l'avis majoritaire. L'avis le plus connu et majoritaire est qu'on regroupe uniquement pendant le voyage, en avion, en bateau, en bus, en voiture, etc, du point A au point B. Lorsque tu arrives au point B, tu raccourcis pendant quatre jours mais tu ne regroupes pas.

Mais si quelqu'un regroupe quand même, il n'y a pas de mal. On ne va pas dire que c'est interdit, il y a un avis qui dit que tu peux regrouper, néanmoins ce n'est pas l'avis majoritaire.

Pour récapituler : au-dessus de 82 km, si tu as l'intention de faire un voyage de moins de quatre jours, tu regroupes pendant ton voyage, et tu raccourcis.

Au-dessus de quatre jours, tu ne regroupes pas et ne raccourcis pas.

Il y a d'autres situations dans lesquelles tu peux regrouper, comme par exemple pendant les pluies diluviennes à cause desquelles tu ne peux pas sortir de chez toi, ou pendant une forte tempête de neige, des forts vents, du verglas, etc. Des situations météorologiques extrêmes qui font que tu ne peux pas sortir de chez toi pour aller à la mosquée. Dans ce cas, tu peux regrouper les prières à la maison, mais tu ne les raccourcis pas.

VII. La prière de la peur

Il est permis de faire la prière de la peur comme l'a faite le Prophète ﷺ. Et il l'a faite de différentes façons.

Hadith de Salih Ibn Khawwat :

« Un groupe se mit en rang pour prier avec le Prophète ﷺ. Le Prophète ﷺ accomplit une rak'at avec ceux qui étaient avec lui. Puis il resta debout, tandis que ces derniers complétèrent leur prière seuls. Ensuite ils allèrent à sa place, se placer face à l'ennemi, et le deuxième groupe vint alors rejoindre le Prophète ﷺ qui priait avec l'unité restante. Puis le Prophète ﷺ resta assis le temps que les gens de ce deuxième groupe complètent leur prière seuls. Enfin, il ﷺ fit la salutation finale avec eux. »

Hadith rapporté par Al-Bukhari et Muslim

Donc la prière de la peur peut être faite en groupe ou individuellement.

Il y a une situation de peur. L'imam se met debout. Un groupe vient prier avec lui, et l'autre groupe se met en direction de l'ennemi pour contrer celui-ci au cas où il attaquerait par surprise.

Là, le Prophète ﷺ priait une rak'at entière avec le groupe. Ensuite le Prophète ﷺ se met debout pour la deuxième rak'at et reste debout. Ce premier groupe-là s'écarte, se met face à l'ennemi, et finit la deuxième rak'at seul. Vient maintenant prier avec le Prophète ﷺ le deuxième groupe qui surveillait l'ennemi. Ils vont prier leur première rak'at, et le Prophète ﷺ va prier sa deuxième rak'at. Donc il fait sa deuxième rak'at avec ce deuxième groupe, puis il fait le tashahhud et attend avant la salutation finale. Là, le deuxième groupe se lève, fait une deuxième rak'at, puis fait le tashahhud, et ensuite le Prophète ﷺ fait la salutation finale et la prière de la peur est terminée.

Donc le Prophète ﷺ aura fait deux rak'at avec deux groupes différents. Le groupe A aura fait une rak'at avec le Prophète ﷺ et une rak'at seul, et le groupe B aura fait une rak'at avec le Prophète ﷺ et une rak'at seul. Il y a également un hadith de Ibn 'Umar rapporté par Al-Bukhari et Muslim qui mentionne le même type de prière.

Hadith d'Ibn 'Umar :

« Le Prophète ﷺ a prié la prière de la peur avec une des parties des musulmans, une rak'at avec deux prosternations, et la deuxième (partie) était face à l'ennemi pour protéger les musulmans. Ensuite ils sont partis (le premier groupe) compléter la deuxième rak'at seuls. Et le deuxième groupe est venu compléter la prière avec le Prophète ﷺ. Ensuite le deuxième groupe fait une deuxième rak'at seul. »

Hadith rapporté par Al-Bukhari et Muslim

Il y a aussi d'autres ahadith avec une situation différente comme par exemple le hadith de Jabir qui rapporte une façon différente de faire la prière de la peur.

Ensuite le shaykh As-Sa'di dit que lorsque la peur s'intensifie, les fidèles prient à pied ou sur leurs bêtes.

Donc là tu n'es plus en état de prier en groupe. Tu pries seul, pendant que ta monture est entrain de courir, de fuir l'ennemi, ou à pied, orienté en direction de la qiblah ou autre. Tu te contentes de faire des signes de la tête en guise d'inclinaison et de prosternation.

Le shaykh dit également que toute personne qui craint pour sa vie est autorisée à prier en fonction de sa situation et peut accomplir tout acte nécessaire pour prendre la fuite.

Par exemple : quelqu'un vient t'attaquer et c'est l'heure de la prière. Tu peux te sauver et prier debout ou en courant.

Ou bien une bête sauvage vient t'attaquer pendant que tu es en prière. Là, il t'est permis de courir. C'est une situation extrême où tu peux finir ta prière en inclinant ta tête pendant que tu cours.

Hadith de Abu Hourayrah qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Ce que je vous ai interdit, éloignez-vous-en. Et ce que je vous ai ordonné, faites-le selon vos capacités. [...] »

Hadith rapporté par Al-Bukhari et Muslim

La prière de la peur est assez simple, nous avons décrit deux situations. Donc, soit tu la fais en groupe, soit sur ta monture, ou dans ta voiture dans un état de peur, ou en courant ou marchant, en bougeant seulement ta tête.

Voilà concernant la prière du malade, du voyageur, et de la peur.

Fin du cours